



## **UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES**

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

[www.umespe.com](http://www.umespe.com) - [umespe@club-internet.fr](mailto:umespe@club-internet.fr)

### **MOTION N° 1 du Comité Directeur réuni le 16 mars 2008**

L'UMESPE rappelle que sa priorité reste la place des spécialités cliniques à exercice exclusif dans l'organisation des soins et la sortie du gel des revenus de ces spécialités depuis 2006.

L'UMESPE rappelle que, lors des EGeOS, les services du Ministère n'ont prévu aucune place pour les spécialités cliniques à exercice exclusif en dehors d'un vague rôle de supervision dans l'organisation des soins de proximité et qu'aucune des propositions émises par ces spécialités ne semble à la date d'aujourd'hui retenue.

Par contre, à l'initiative du Président de la République, la réforme des actes de consultation est réactualisée, ce qui est ressenti de façon positive par l'ensemble de ces spécialités.

L'U.ME.SPE. rappelle :

1. que la MPC est liée à l'exercice exclusif des spécialistes et ne peut être intégrée à l'enveloppe initiale des actes de consultation,
2. que la question de la compétence nécessaire pour la réalisation des actes de consultation complexe est essentielle.

L'U.ME.SPE. ne validera aucun accord conventionnel à venir tant qu'aucune mesure tarifaire n'aura pas été engagée pour les spécialités cliniques à exercice exclusif.

L'U.ME.SPE. a proposé aux médecins généralistes de la CSMF d'élaborer ensemble un Catalogue d'Analyses des Situations Cliniques.

**Votée à l'unanimité**